

DEPARTEMENT  
DES HAUTES-PYRENEES

-----  
**MAIRIE DE SOUES**

65430

-----  
Tél. : 05 62 33 07 29

Fax : 05 62 33 07 30

Soues, le 3 Juin 2020

## COMMUNE DE SOUES

**REGLEMENT DE LA GARDERIE**  
**ECOLE PRIMAIRE Michel BARROUQUERE-THEIL**

Année Scolaire : 2020/2021

A ce jour, nous n'avons pas encore connaissance des consignes sanitaires nouvelles qui seront applicables à la cantine et à la garderie à compter de la rentrée 2020/2021.

La Mairie se réserve donc le droit de modifier le règlement et l'organisation en vigueur en fonction des éventuelles directives.

Vous recevrez de préférence, les informations relatives à la cantine ou à la garderie sur votre boîte mail.

1°) Admission : L'inscription sera déposée de préférence dans la boîte aux lettres au portail de la Mairie.

**Toute admission ne pourra être prise en compte qu'après signature par les parents d'une fiche d'inscription à télécharger sur [soues.com](http://soues.com) de préférence ou à retirer à la Mairie, avec à l'appui l'ensemble des documents nécessaires.**  
Ce service est gratuit.

2°) Il s'agira d'un service de garderie et non d'étude.

3°) Horaires :

Ils seront les suivants et harmonisés avec ceux de l'école :

**LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI**

**7 h 30 et 8 h 20**

**11 h 45 et 12 h 15**

**13 h 00 et 13 h 20** → *Uniquement pour les enfants qui déjeunent à la cantine*

**16 h 15 et 18 h 30**

4°) Il y aura obligation :

- soit de **venir chercher personnellement l'enfant à la porte de la garderie et venir l'y reprendre** ; en votre absence la personne venant récupérer l'enfant devra être désignée sur la fiche d'inscription (si elle est mineure merci de joindre la copie de sa pièce d'identité).
- soit de **signer une décharge**, dès le début de l'année scolaire, précisant à quelles heures l'enfant sera autorisé à quitter seul la garderie pour rejoindre le domicile familial si tel est le cas.

5°) Fonctionnement :

La garderie fonctionnera les jours d'école (voir horaires ci-dessus).

De même, la garderie ne fonctionnera pas en l'absence des maîtres pendant les heures d'école notamment les jours de conférence pédagogique ou de grève, par exemple.

6°) **LES PARENTS SERONT TENUS DE RESPECTER RIGOREUSEMENT LES HORAIRES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DE LA GARDERIE.**

**LA RESPONSABILITE DE LA MAIRIE NE SAURAIT ETRE ENGAGEE EN CAS D'ACCIDENT INTERVENU SOIT AVANT L'OUVERTURE SOIT APRES LA FERMETURE DE LA GARDERIE.**

Garderies : Classes de C.P. - C.E.1

N° Port. : 06.74.97.75.95

Classes de C.E.2 - C.M.1 - C.M.2

N° Port. : 06.74.97.75.96

7°) **Toute admission ne pourra être prise en compte qu'après signature par les parents d'une fiche d'inscription à télécharger sur [soues.com](http://soues.com) de préférence ou à retirer à la Mairie, avec à l'appui l'ensemble des documents nécessaires.**

8°) Il est rappelé que tout manquement aux règles élémentaires de discipline sera sanctionné.

1<sup>er</sup> remarque : Convocation des parents pour avertissement à l'enfant concerné

2<sup>ème</sup> remarque : Exclusion de l'enfant pour 1 semaine de la garderie

3<sup>ème</sup> remarque : Exclusion définitive de la garderie.

9°) **Toute personne ayant des remarques à faire sur le fonctionnement de la garderie et sur les éventuels problèmes entre enfants, doit impérativement s'adresser à Monsieur Le Maire et en aucun cas au personnel de service.**



Roger LESCOUTE  
Maire de SOUES

COMMUNE  
DE  
SOUES

ECOLE PRIMAIRE  
Michel BARROUQUERE-THEIL

- : - : - : - : -

FICHE D'INSCRIPTION

Année Scolaire : 2020/2021

Nom de l'enfant : .....

Prénom : .....

Date de Naissance : ..... Classe Fréquentée : .....

NOM ET PRENOM

N° TEL

Père : .....

Domicile : .....

Portable : .....

Mail : .....

Adresse : .....

Mère : .....

Domicile : .....

Portable : .....

Mail : .....

Adresse mère si différente : .....

HORAIRES auxquels vous prévoyez de laisser votre enfant :

LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI

entre :

7 h 30 et 8 h 20 .....

11 h 45 et 12 h 15 .....

13 h 00 et 13 h 20 ..... *Uniquement pour les enfants qui déjeunent à la cantine*

16 h 15 et 18 h 30 .....

Nom de la ou des personne(s) qui en mon absence viendra(ont) chercher mon enfant (si la personne est mineure merci de joindre la copie de sa pièce d'identité) :  
.....

OU Je souhaite que mon enfant quitte seul la garderie à :

..... h ..... (midi)

..... h ..... (soir)

Dans ce cas signature du représentant légal :

**ASSURANCE** - Nom de la Compagnie : .....

1) En cas d'assurance prise à l'école : le mentionner au moment de l'inscription et nous en faire parvenir un exemplaire, dès que possible.

2) Autre assurance : **fournir obligatoirement au moment de l'inscription, l'attestation avec mention Extra-Scolaire ou Individuelle Accident.**

VOTRE ENFANT SERA ACCEPTE EN GARDERIE SEULEMENT A PARTIR DU LENDEMAIN DU DEPOT  
DU DOSSIER COMPLET, DE PREFERENCE DANS LA BOITE AUX LETTRES SITUEE AU PORTAIL DE LA MAIRIE,  
SERVICE « GARDERIES-CANTINE » ET CE AVANT 9 H 00.

**En cas d'Accident :**

Autorisez-vous les responsables à prendre les initiatives suivantes :

- Transport dans une Clinique : OUI ..... NON .....

Eventuellement laquelle : .....

- Transport à l'Hôpital : OUI ..... NON .....

**Personne à prévenir :**

Nom et Prénom : .....

Adresse : .....

**N° de Téléphone :** Domicile : .....

Portable : Mère : ..... Père : .....

**Profession - Horaires et Lieu de travail :**

Mère : .....

Père : .....

MEDECIN TRAITANT : Nom - Prénom - Adresse : .....

..... N° Tél : .....

Soies, le ..... 20

**Signatures** : précédées de la mention manuscrite « **REGLEMENT LU ET APPROUVE** »

La Mère

Le Père